

**ASSEMBLÉE ANNUELLE DE
L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SAINTE-MARIE
L'ASSOCIATION DE PROPRIÉTAIRES ET RÉSIDENTS DU LAC STE-MARIE
(L'APEL Sainte-Marie)**

Salle du Mont Avalanche, SAH, samedi le 24 mai 2014, 9h30

Procès-verbal

1. Mot de bienvenue du président.

- M. Jean La Barre, président de l'APEL Ste-Marie, souhaite la bienvenue à tous les participants (membres et non membres) à l'Assemblée Générale Annuelle (AGA) de l'APEL Ste-Marie et les remercie de leur participation.
- M. La Barre souhaite tout particulièrement la bienvenue à la réunion aux anciens présidents de l'association : Mme Lise Dassylva, M. Paul André Ménard, M. Denis Beaulieu et M. Michel Thériault.
- M. La Barre confirme qu'une invitation de participation à notre assemblée générale a été transmise à Madame Lapointe mairesse de SAH. Puisqu'en même temps se tient une réunion du conseil municipal, celle-ci a confirmé ne pouvoir être présente à notre réunion. M. La barre indique cependant que la municipalité a délégué deux représentants à notre assemblée, Madame Audrey Laflamme inspectrice en environnement et M. Louis Croteau directeur plein air et nautisme. Le président de l'association souhaite la bienvenue à Madame Laflamme et à Monsieur Croteau. Il souligne que ceux-ci sont des intervenants réguliers auprès l'APEL Ste-Marie et il les remercie d'avoir accepté d'assister à notre rencontre de ce matin.
- M. La Barre indique que l'APEL Ste-Marie a été très active au cours de la dernière année et qu'il est heureux aujourd'hui, au nom des membres du Conseil d'administration, de présenter le rapport annuel sur les dossiers particuliers qui ont été traités et de présenter les priorités de l'APEL Ste-Marie pour la prochaine année. Il invite les participants à poser leurs questions en cours de présentation.
- Les participants conviennent que Jean La Barre agira à titre de président d'assemblée et que Pierre Grand'Maison en sera le secrétaire.

2. Lecture et approbation de l'ordre du jour

- L'ordre du jour a été transmis avec l'avis de convocation du 5 mai 2014.
- Pierre Grand'Maison, secrétaire de l'association, fait la lecture de l'ordre du jour et explique que la rencontre portera principalement sur deux sujets : les infrastructures et la navigation sur le lac Ste-Marie.
- Aucun autre sujet n'étant ajouté au point varia, l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité (Proposeur : M. Peter Richardson. Secondeur : M. Denis Beaulieu)

3. Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 25 mai 2013

3.1 Révision et approbation

- Le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle tenue le 25 mai 2013 a été transmis aux membres de l'association en juin 2013.
- L'avis de convocation de la présente réunion invitait les participants à en prendre connaissance sur le site internet de l'association.
- M. Denis Beaulieu souligne la qualité de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 25 mai 2013.
- Pierre Grand'Maison, secrétaire de l'association, attire l'attention des participants sur les sujets importants qui ont été discutés lors de cette rencontre :
 - Rapport annuel de la direction de l'APEL sur les principales activités et principaux dossiers traités au cours de l'année précédente. (Juin 2012 à mai 2013)
 - Rapport sur la situation financière de l'Association
 - La confirmation de l'élargissement du mandat de l'association à titre d'**Association des Propriétaires et Résidents du lac Ste-Marie**
 - Présentation des dossiers spéciaux en cours
 - Nomination et élection des administrateurs pour l'année 2013-2014
- Sur proposition dûment faite et appuyée (Proposeur : M. Peter Richardson. Secondeur : M. Denis Beaulieu), et à l'unanimité, le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 mai 2013 est approuvé tel que présenté.

3.2 Affaires découlant :

- a) La majorité des sujets traités lors de l'AGA du 25 mai 2013 nécessitant un suivi sont à l'ordre du jour de la présente réunion.
- b) Pierre Grand'Maison rappelle aux participants comment l'APEL Ste-Marie s'est impliquée dans la campagne électorale de novembre 2013.
 - En accord avec la décision du conseil d'administration, l'APEL Ste-Marie n'a pas pris position pour un candidat ou une candidate, mais s'est assurée d'informer ses membres sur les engagements des candidats et candidates.
 - L'APEL Ste-Marie a transmis aux candidats et candidates au poste de maire ou mairesse de Saint Adolphe d'Howard un questionnaire détaillé sur les principales préoccupations des membres de notre association et des propriétaires et résidents du lac Ste-Marie.
 - Tous les candidats et candidates ont reconnu la qualité l'intervention de l'APEL Ste-Marie et ont répondu au questionnaire.
 - Les réponses et positions de tous les candidats et candidates ont été transmises avant les élections aux membres de notre association qui ont donc pu exercer leur devoir démocratique en toute connaissance de cause.

4. Rapport annuel du Conseil d'administration (2013-2014)

4.1 Présentation des membres actuels du Conseil d'administration

Au nom de l'APEL Ste Marie et de tous ses membres, Jean La Barre président 2013-2014 de l'association remercie les membres du conseil d'administration pour leur dévouement à la cause et pour le support qu'ils lui ont accordé dans la gestion des dossiers de l'APEL Ste-Marie au cours de la dernière année. Il présente les administrateurs 2013-2014 aux participants.

M. Jean La Barre	Président	Immobilier
M. Paul André Dupuis	Vice-président	Ingénieur
M. Pierre Vézina	Trésorier	Conseiller Marketing
M. Pierre Grand 'Maison	Secrétaire	Ingénieur
M. François Beaudoin	Administrateur	Médecin
M. Alain Creton	Administrateur	Restaurateur
M. Michel Lambert	Administrateur	Comptable
M. Pierre Latulippe	Administrateur	Conseiller d'orientation
M. André Girard	Administrateur	Professeur
M. Henri Dubon	Administrateur	Consultant

4.2 Rapport sur les activités du Conseil de l'APEL Ste-Marie : Juin 2013 à mai 2014

Pierre Grand'Maison, secrétaire de l'APEL Ste-Marie, présente le rapport annuel 2013-2014 du Conseil d'administration. Il attire l'attention des participants sur les points suivants

a) Réunions du CA :

Le Conseil d'administration de l'APEL Ste-Marie s'est réuni à 4 occasions au cours de la dernière année : 22 juin 2013, 19 octobre 2013, 9 février 2014 et 12 avril 2014.

La rencontre annuelle avec la direction municipale s'est tenue le 25 février 2014.

b-) Les principaux dossiers traités par l'APEL Ste-Marie en 2013-2014 ont été :

Sur l'eau	Près de l'eau	Hors de l'eau
Suivi des Programmes de tests d'eau de la municipalité de SAH et du RSVL réalisés à l'été 2013. <i>Voir ci-dessous plus de détails sur le programme de tests de la qualité de l'eau à l'été 2013</i>	Suivi du dossier des quais illégaux. SAH promet une nouvelle réglementation.	Suivi de l'avancement des travaux de raccordement des égouts sur les rues Morgan et Du Moulin. Participation à la rencontre d'information du 8 mars 2014
La sécurité sur le lac : suivi des activités de la patrouille nautique. Participation à la rencontre post-mortem de la saison 2013	Le contrôle des descentes de bateau et plus spécifiquement celle	L'usine d'épuration des eaux de SAH et les débordements en période

avec dépôt du rapport d'activités.	du lac Ste-Marie. <i>Voir ci-dessous plus de détails sur ce sujet</i>	de dégel. Demande d'addition de capacité et de mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux de SAH Demande de moratoire pour tout raccordement additionnel à l'usine d'épuration.
Participation à la mise au point du plan de travail 2014 de la patrouille nautique	Détérioration des berges à cause des bateaux à fortes vagues. Les dirigeants de l'APEL Ste-Marie constatent et déplorent que la pratique du surf et du wake soit en croissance. Ce sujet a fait partie des discussions prioritaires avec les autorités municipales.	
Participation à la mise à jour du pamphlet «Informations Nautiques 2014, SAH».	Initiation d'un projet d'homologation pour le lac Ste-Marie. Invitation transmise à la municipalité de SAH à faire preuve de leadership dans ce dossier.	

Les programmes de tests d'eau :

- Les participants échantillonnent sur l'importance du maintien d'un programme rigoureux de tests pour vérifier la qualité des eaux du lac Ste-Marie.
- Jean La Barre explique quels tests ont été faits en 2013 et présente ce qui devrait être fait en 2014. Il indique que, depuis plusieurs années, l'APEL Ste-Marie et la municipalité de SAH participent au programme de test du RSVL (Réseau de surveillance volontaire des lacs, dont le rapport est affiché sur le site internet de l'association). Il souligne l'implication importante de l'APEL dans la réalisation des tests eux-mêmes et déplore que, dans un souci de réductions des coûts, la municipalité ait décidé de ne pas réengager de stagiaire en environnement pour l'été 2014. Cette décision pourrait mettre à risque le programme de tests puisqu'une partie importante des tests sont généralement faits par et avec cette personne stagiaire.

RESPONSABLE	TESTS	NOMBRE DE LIEUX		NOMBRE DE FOIS	
		ÉTE 2013	ÉTE 2014	ÉTE 2013	ÉTE 2014
MUNIC. SAH	COLIFORMES FECAUX	3	3	3	3
	TRANSPARENCE	0	0		
MUNIC ET APEL	PERYPHITON	17	??	10	??
APEL- RSVL	TRANSPARENCE	2	2	10	10
	CHLOROPHYLLE, PHOSPHORE	2	2	3	3

- Transparence.
Les mesures de transparence sont prises par les représentants de l'APEL (merci à Jean La Barre pour ce travail au cours des dernières années). Celui-ci a déjà souligné aux membres du conseil la variabilité des résultats en fonction du volume d'activités nautiques sur le lac. Il a ainsi pu constater que la transparence de l'eau est beaucoup plus grande en début et en fin de saison versus les résultats obtenus en été ou en période de canicule, période durant laquelle la pratique des sports nautiques est à son maximum.
- Coliformes fécaux :
Jean La Barre indique que les résultats des tests de coliformes fécaux rencontrent les normes.
- Périphyton.
Pour une première fois au lac Ste-Marie en 2013, des mesures de périphyton ont été prises en accord avec le protocole de tests élaboré en 2012 par le Ministère de l'environnement dans le cadre du RSVL. Les participants sont invités à se familiariser au protocole de test du périphyton sur le site du ministère de l'environnement : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rsvl/protocole-periphyton.pdf>
 - Le périphyton est un mélange complexe d'algues, de cyanobactéries, de microbes hétérotrophes et de détritiques. Il est attaché à des surfaces immergées dans la plupart des écosystèmes aquatiques.
 - La caractérisation et le suivi du périphyton présent dans le littoral des lacs sont des approches relativement récentes pour évaluer l'eutrophisation de ces derniers. L'intérêt pour cet indicateur vient du lien démontré entre l'abondance du périphyton et l'importance des apports en phosphore, notamment les apports liés à l'occupation humaine dans le bassin versant des lacs. Dans certains lacs, un changement dans le périphyton peut même être un des premiers signes observables de l'enrichissement par les matières nutritives. Le
 - Des mesures du périphyton ont été prises à 17 endroits sur le lac sur 10 échantillons de roche par endroit. Merci encore à M. La Barre qui a réalisé ces tests avec la personne stagiaire en environnement. (3 jours de test)
 - Le protocole de test du périphyton recommande de faire le suivi aux mêmes sites durant trois années consécutives, et de reprendre le suivi après une pause de cinq ans selon le même plan de suivi. L'objectif étant de suivre les tendances et d'en interpréter les résultats.
 - Madame Laflamme indique qu'elle croit être en mesure de suivre au cours des prochaines semaines la formation pour réaliser ces tests et qu'elle pourrait possiblement aider pour faire les tests en août 2014. Une équipe de représentants de l'APEL Ste-Marie devra être disponible pour accompagner Madame Laflamme dans la réalisation de ces tests.
- M. Paul André Ménard informe les participants de l'existence d'un ruisseau de déversement des eaux du lac St-Denis dans les eaux du lac Ste-Marie. Il suggère de porter une attention spéciale sur la qualité des eaux à la sortie de ce ruisseau considérant qu'il est de notoriété publique qu'il existe des lacunes dans le traitement des eaux usées dans le secteur du lac St-Denis. Madame Laflamme prend note de cette information.

Le contrôle des descentes de bateau :

- M. Croteau confirme que la municipalité opère deux débarcadères pour descente de bateaux : le site principal au centre du village avec barrière et gardien, le site du lac Ste-Marie qui est utilisé principalement pour la mise à l'eau printanière alors que la rivière entre le lac St-Joseph et le lac Ste-Marie est fermée pour la fraie des poissons (deux à trois semaines de temps après la fonte des glaces).

- Le débarcadère du lac Ste-Marie est aussi accessible de façon limitée durant l'été pour les détaillants professionnels de bateaux.
- Tout propriétaire qui veut descendre son bateau au débarcadère principal de SAH doit démontrer, preuve à l'appui, que son bateau a été lavé adéquatement pour éviter la contamination qui pourrait venir de d'autres plans d'eau.
- M. Croteau indique que certains résidents de SAH descendent régulièrement leur bateau et le ressortent après usage. En 2014, pour s'assurer que ces mêmes bateaux n'ont pas circulé sur un autre plan d'eau entre les usages, la municipalité entend mettre un scellé à la sortie des bateaux de l'eau. Tout scellé non retiré sera donc la preuve que le bateau n'a pas circulé ailleurs et le propriétaire pourra avoir accès aux lacs de SAH sans avoir à relaver son bateau.

C-) Rencontre annuelle avec le maire de SAH le 25 février 2014

- Les membres du conseil d'administration de l'APEL Ste-Marie ont tenu le 25 février 2014 leur rencontre annuelle avec la direction municipale de SAH. La mairesse madame Lisette Lapointe était accompagnée de M. Martial Fortin directeur général de SAH qui a participé à une partie de la rencontre. Jean La Barre, Paul André Dupuis, André Girard et François Beaudoin représentaient l'APEL Ste-Marie.
- Une liste des points de discussion avait préalablement été transmise à Madame Lapointe :
 - Les infrastructures : usine d'épuration et raccordement Morgan Du Moulin
 - L'importance de l'eau à SAH : le projet de forum sur l'eau, la qualité de l'eau du lac Ste-Marie
 - La protection des eaux du lac : la réglementation sur les pratiques nautiques, le projet d'homologation, le respect des règlements sur les quais, les sommets et l'aménagement des berges.
 - Les canaux de communication entre l'APEL Ste-Marie et la direction municipale.
 - La représentativité des secteurs (lac Ste-Marie) et la démocratie

5. Présentation de la situation financière.

M. Pierre Vézina, trésorier de l'APEL Ste-Marie, présente, un rapport sommaire de la situation financière de l'association et répond aux questions des participants.

<u>L'ANNEE 2013-2014</u>	<u>PROJECTIONS 2014-2015</u>
Encaisse au 25 mai 2013 = 4 163.00\$ Encaisse au 24 mai 2014 = 5 020.28\$ Membership= autour de 80 Revenus de subvention de SAH : 400.00\$. Les principales dépenses en 2013-2014 ont été: <ul style="list-style-type: none"> ○ 616.00\$, Correspondances et communication ○ 945.00\$, Assurance responsabilité des administrateurs ○ 185.00\$, site internet ○ 35.00\$, adhésion au CRE des Laurentides ○ 172.50\$, Casier postal : ○ Etc. 	Projection de membership : 100 (4 000\$). Les principales dépenses devraient être : <ul style="list-style-type: none"> ○ Test d'eau ○ Correspondances et communication ○ Assurance responsabilité ○ Rapports annuels ○ Casier postal ○ Etc. PROJET D'HOMOLOGATION

Révision du montant de cotisation

- Jean La Barre informe les participants que la municipalité de SAH a changé les règles d'attribution de subvention annuelle pour les associations représentatives et qu'il est fort probable que l'APEL Ste-Marie ne sera pas subventionnée (400\$) en 2014.
- Il informe aussi les participants que le conseil d'administration a convenu de modifier l'année de référence opérationnelle de l'association du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante alors que l'année de référence actuelle s'étend du 1^{er} juin au 31 mai. Ceci entraînera le déplacement de l'assemblée générale annuelle de 2015 en octobre (premier samedi d'octobre) contrairement à la pratique actuelle de tenir l'assemblée en mai de chaque année.
- Pour tenir compte des augmentations de coûts et du fait que la subvention municipale n'existera plus, le conseil d'administration a convenu de modifier en date du 1^{er} juin 2014 la structure de cotisation en portant le coût de la cotisation annuelle de 35.00\$ à 40.00\$ et le coût de la cotisation triennale de 100.00\$ à 115.00\$

6. Dossiers spéciaux à suivre pour la prochaine année (juin 2014 à mai 2015) :

6.1 Les infrastructures :

- Travaux de raccordement des secteurs Morgan et Du Moulin
- Le rejet des eaux traitées de SAH dans le lac Ste-Marie
- Le débordement des eaux usées en période de dégel printanier
- La mise à niveau de l'usine d'épuration de SAH

M. La Barre confirme que, tout au cours de l'année, le conseil d'administration de l'APEL Ste-Marie s'est impliqué dans le suivi des dossiers relatifs aux infrastructures de traitement des eaux et que plusieurs notes d'information ont été transmises aux membres de l'association en cours d'année. Il souligne tout particulièrement le travail de M. Paul André Dupuis, vice-président de l'APEL Ste-Marie, pour son travail dans ce dossier.

Sans réviser tout ce qui a été fait, M. La Barre demande à Monsieur Dupuis et à Madame Audrey Laflamme de présenter une mise à jour sur ces dossiers et d'informer les participants sur comment la municipalité entend faire avancer ceux-ci au cours de la prochaine année.

Travaux de raccordement des secteurs Morgan et Du Moulin

Se référant à la présentation du dossier fait aux citoyens et citoyennes de SAH le 8 mars dernier, réunion à laquelle plusieurs membres de l'association ont assisté, madame Laflamme donne les informations suivantes :

- L'échéancier pour compléter les travaux à l'automne 2014 devrait être respecté.
- Tenant compte de la configuration du réseau et pour en assurer l'efficacité, de nouvelles spécifications ont été émises sur les fosses septiques et sur les pompes à utiliser. En conséquence, il se pourrait que certains propriétaires aient à apporter des changements à leur fosse septique et à changer leur pompe s'il y a lieu pour se conformer à ces nouvelles exigences. Ces mises à niveau des fosses septiques et des pompes

devront avoir été complétées avant la mise en opération du réseau de raccordement prévu pour la fin de l'automne 2014 et les coûts relatifs à ces travaux seront à la charge des propriétaires touchés. Au cours des prochains jours, ceux-ci seront informés par les autorités municipales des exigences techniques et des échéanciers à respecter.

- À la réunion du 8 mars dernier, la municipalité a présenté un budget à jour pour compléter les travaux de raccordement et a proposé de nouvelles règles de répartition des coûts des travaux en termes de taxation. À la suite de contestation de plusieurs citoyens et citoyennes, le projet de taxation présenté le 8 mars 2014 a été modifié et un nouveau projet de taxation a été approuvé par les dirigeants municipaux et présenté aux propriétaires dans une lettre officielle transmise par Madame Lisette Lapointe le 15 mai 2014.
- Plusieurs participants à la rencontre et résidents du secteur Morgan prennent la parole et informent les participants qu'ils contestent toujours le régime de distribution de la taxation proposé par la municipalité pour couvrir les coûts de raccordement des secteurs Morgan et Du Moulin, les considérant comme inéquitables. Ces résidents demandent à l'APEL de se prononcer sur ces programmes de taxation.
- Jean La Barre indique que la priorité de l'association a toujours été de s'assurer que les travaux de raccordement soient finalement complétés et que, jusqu'à maintenant, le conseil de l'association n'a pas voulu s'impliquer dans la polémique de taxation ne voulant pas prendre parti pour un groupe de propriétaires versus un autre. Les résidents des secteurs Morgan et Du Moulin touchés par ces travaux et par la taxation subséquente sont donc invités à faire connaître leurs positions directement aux autorités municipales.

Le rejet des eaux traitées de SAH dans le lac Ste-Marie

- Tous les intervenants, que ce soient les représentants gouvernementaux, municipaux ou les citoyens, reconnaissent que le rejet des eaux traitées de l'usine d'épuration de SAH dans le lac Ste-Marie n'est pas «souhaitable» et relève de décisions antérieures prises au moment de la construction de cette usine qui seraient fortement contestées et probablement rejetées si elles étaient considérées en 2014.
- Puisqu'il est peu probable que cette situation soit corrigée à court-moyen-ou long terme (coûts très importants), il est donc primordial que toutes les installations d'épuration des eaux de SAH rencontrent les plus hautes normes de performance et bénéficient d'un niveau de surveillance supérieur.

Le débordement des eaux usées en période de dégel printanier

- Madame Laflamme explique aux participants que la capacité nominale de traitement de l'usine d'épuration des eaux de SAH est de l'ordre de 750 mètres cubes et qu'il arrive occasionnellement que le volume à traiter soit supérieur, que ce soit en période de dégel ou à la suite de fortes pluies. Or au printemps 2014, il y a eu combinaison des deux phénomènes ; ceci a amené à l'usine d'épuration des volumes d'eau largement supérieurs à la capacité nominale de traitement. Il y aurait eu des pointes jusqu'à 2000 mètres cubes et une moyenne de 1500 mètres cubes pendant plusieurs jours.
- Madame Laflamme a expliqué que, pour faire face à la situation et surtout pour assurer la protection des ouvrages, des mesures correctives ont été prises temporairement pour réduire la pression sur les étangs d'aération, ce qui a entraîné le rejet d'eau partiellement traitée (passage dans un seul étang d'aération au lieu de deux) dans le lac Ste-Marie.
- Madame Laflamme a indiqué qu'une partie importante du volume d'eau supplémentaire amené à l'usine en période de crue et en période de fortes pluies d'épuration provient de raccordement à l'égout sanitaire de pompes submersibles ou de gouttières. La municipalité entend renforcer ses règlements au cours des prochaines années pour éliminer ces raccordements.

- Pour répondre aux nombreuses questions des citoyens sur l'usine d'épuration et rassurer ceux-ci sur les débordements vécus dans les derniers jours, les dirigeants municipaux ont organisé une visite de l'usine d'épuration le 9 mai dernier. Plusieurs personnes présentes à notre assemblée générale ayant participé à cette activité, ceux-ci ont indiqué avoir beaucoup apprécié cette initiative et se sont dits satisfaits des explications qui leur ont été fournies quant à la capacité de l'usine et quant aux mesures d'urgence qui ont été prises lors des débordements.

La mise à niveau de l'usine d'épuration de Saint-Adolphe d'Howard

- Madame Laflamme confirme que la municipalité de SAH a donné un mandat à la société d'ingénierie Dessau pour obtenir un rapport détaillé sur les besoins éventuels d'ajout de capacité à l'usine d'épuration mais surtout sur la mise à niveau de celle-ci pour répondre aux nouvelles normes environnementales applicables maintenant ou applicables dans un avenir rapproché tel que la norme 0 phosphate qui sera applicable à partir de janvier 2017. Ce rapport devrait être disponible à l'automne 2014.
- Considérant la charge actuelle de l'usine d'épuration, l'APEL Ste-Marie a demandé qu'un moratoire soit mis en place et qu'aucun raccordement additionnel à l'usine d'épuration de SAH (au-delà du raccordement des secteurs Morgan et Du Moulin) ne soit autorisé avant que le rapport d'expertise ne soit publié et avant que les correctifs recommandés n'aient été mis en place.
- Madame Laflamme confirme que la direction municipale reconnaît l'importance de la mise à niveau de l'usine d'épuration pour le développement économique de SAH.

*Avant que Madame Laflamme ne quitte la réunion, les participants l'ont remercié chaleureusement pour sa disponibilité, pour sa grande transparence et pour ses explications précises sur les enjeux soulevés.

6.2 La navigation sur le lac Ste-Marie :

- Rapport d'activités de l'année 2013
- Programme 2014 et nouveau feuillet «Informations nautiques»
- La patrouille nautique
- Le retrait du gouvernement fédéral de la réglementation des eaux navigables.
- Projet d'homologation

A-) Le nouveau feuillet «Informations nautiques» et patrouille nautique

- M. La Barre souligne l'implication importante depuis quelques années de l'APEL Ste-Marie (pilotée par Paul André Dupuis) dans la définition du rôle de la patrouille nautique et dans la mise à jour annuelle du feuillet «Informations nautiques».
- M. Louis Croteau, directeur plein air et nautisme à SAH, présente le feuillet «Informations nautiques» version 2014. Il confirme avoir consulté les groupes représentatifs comme l'APEL Ste-Marie pour préparer le document présenté aujourd'hui et que celui-ci a reçu l'approbation de la mairesse et des conseillers municipaux de SAH. Ce feuillet vise à baliser la pratique des sports nautiques sur les lacs St-Joseph et Ste-Marie et couvre les sujets suivants :

- Le code d'éthique de la pratique des sports nautiques.

- La note de rappel sur le respect des baigneurs et des embarcations non motorisées.
 - La note expliquant l'impact négatif des vagues de forte intensité.
 - La note déconseillant la pratique du surf sur notre lac à cause de la taille des vagues.
 - Le règlement sur l'accès des bateaux aux lacs : les permis d'accès (vignettes) et le règlement sur le lavage des bateaux.
 - L'horaire du débarcadère municipal.
 - Le rappel des règlements fédéraux applicables : la compétence des conducteurs, le lexique et le règlement sur les bouées, la liste des équipements de sécurité, etc.
 - Le plan des lacs avec la délimitation des zones rouge, bleues pâles et bleues avec la description des activités nautiques autorisées dans chacune de ces zones.
- M. Croteau révisé les principaux changements qui ont été incorporés dans le feuillet 2014 :
 - Au-delà de zone rouge de 30 mètres sur le pourtour du lac, une zone bleu pâle de 30 mètres a été ajoutée.
 - De nouvelles zones rouges et de nouvelles zones bleu pâle ont été définies.
 - Dans les secteurs «baie des condos et falaise», la zone antérieurement bleue est passée au bleu pâle.

Bleu : Toutes les activités nautiques sont permises dans le respect des règles de sécurité nautique, du règlement municipal et du code d'éthique

Bleu pâle : Zone étroite et plus fragile. La navigation à vitesse continue et sans virage serré est recommandée et les virages devraient être effectués à vitesse d'embrayage. Aucune activité de «surf» dans cette zone.

- Les participants à la réunion ont exprimé les commentaires suivants sur la présentation de ce nouveau feuillet (2014) et sur les conditions de pratique des sports nautiques au lac Ste-Marie:
 - Il est bien que le feuillet indique les règles devant discipliner la pratique des sports nautiques mais le respect de ces règles est trop souvent banni par les utilisateurs alors qu'au même moment, la patrouille nautique n'a aucun pouvoir de coercition et est plus souvent qu'autrement débordée.
 - Tous les intervenants reconnaissent que le nombre de bateaux circulant sur le lac Ste-Marie est à la limite si on veut protéger à long terme la qualité de l'eau du lac. De plus, il serait souhaitable de restreindre la grosseur des bateaux sur notre «petit lac».
 - Il serait souhaitable de restreindre davantage les activités nautiques qui endommagent les berges et qui brassent à l'extrême les sédiments au fond du lac (pratique du surf et du wake). La pratique de ces sports a encore un effet plus dévastateur quand ceux-ci sont pratiqués dans des zones étroites et dans des zones de faible profondeur d'eau.
 - La pratique de sports tel que le kayak, le canot, le pédalo et même la natation, est souvent presque impossible durant les journées de canicule alors que la circulation des bateaux moteurs est à son maximum et que la pratique de sports plus non motorisés devient non sécuritaire.
 - Plusieurs participants ont fait référence aux initiatives prises par les résidents et par les autorités municipales au lac Dupuis de Ste-Marguerite (L'Estérel) pour réduire la pratique de sports nautiques dommageables à la protection des berges, à la qualité de l'eau à long terme et à la qualité de vie en général des résidents.

- Les participants reconnaissent que la décision de changer de zone bleue à zone bleu pâle dans les secteurs «baie des condos» et «falaise» aura inévitablement comme effet de concentrer les activités de remorquage de type surf et wake dans un seul secteur du lac, soit dans la dernière baie du lac avant le passage au lac Théodore. À noter que le feuillet 2013 indiquait déjà un seul endroit de pratique du surf sur le lac Ste-Marie, soit dans la baie avant le lac Théodore. Cependant plusieurs adeptes pratiquaient leur sport favori dans les secteurs «baie des condos» et «falaise» puisque ces secteurs étaient en zone bleue. Cette modification au feuillet «Informations nautiques» n'a pas fait l'unanimité chez les participants à la réunion et a soulevé une discussion animée :
 - Les participants qui résident dans le secteur où la pratique de ces sports sera concentrée déplorent cette concentration d'activité et l'impact qu'elle aura sur leur qualité de vie.
 - Ces participants témoignent, que déjà en 2013, bien que la pratique de ces sports était alors autorisée ou tolérée dans deux secteurs du lac Ste-Marie, il y a des jours où la concentration de bateaux de wake et surf tournant en rond dans leur secteur était «infernale» et qu'il est surprenant qu'il n'y ait pas eu d'accident mortel.
 - Bien qu'ils reconnaissent que la pratique de ces sports doit être limitée à certaines zones moins à risque, ils acceptent mal qu'en 2014, ils soient les seuls à en subir les inconvénients et ne voient pas comment leur secteur peut accommoder encore plus d'activités de remorquage tel que le surf et le wake sans risque et sans dommages irréparables à leur environnement.
 - Ces résidents ont donc demandé que le projet de feuillet nautique 2014 soit réétudié et ne soit pas appliqué tel que présenté.

B-) Le retrait du gouvernement fédéral de la réglementation des eaux navigables. Projet d'homologation.

- En continuité des discussions précédentes sur les pratiques dommageables de certains sports et sur la protection à long terme de la qualité des eaux du lac Ste-Marie, M. Jean La Barre, rappelle que l'association a entrepris des démarches insistantes auprès des autorités municipales de SAH pour les inciter à faire preuve de leadership et à prendre action pour obtenir une nouvelle homologation du lac Ste-Marie, cette procédure devant permettre à la municipalité d'imposer de nouvelles règles aux pratiques des sports nautiques sur notre lac.
- Il rappelle que l'APEL Ste-Marie a défendu cette idée lors de sa dernière rencontre (25 février 2014) avec la mairesse et les dirigeants de SAH. Il rappelle que l'association a même présenté aux autorités municipales un «Projet de demande d'homologation pour les lacs Ste-Marie, St-Joseph et Théodore» (ce dernier étant partiellement dans le territoire de SAH et partiellement dans le territoire de Val Morin). Il remercie au nom de l'association M. François Beaudoin, membre du conseil d'administration de l'APEL Ste-Marie, pour son travail important dans la préparation et l'énoncé de ce projet.
- Reconnaissant l'importante charge de travail que représenterait un tel projet d'homologation si la direction municipale adhère à l'idée d'en faire projet prioritaire pour Saint-Adolphe d'Howard, les dirigeants de l'APEL Ste-Marie ont offert leur plus totale collaboration pour mener à bien ce projet.
- Les dirigeants de l'APEL Ste-Marie ont indiqué aux participants qu'ils peuvent obtenir une copie du projet qui a été présenté et qu'une réunion générale spéciale de l'association sera convoquée si le projet va de l'avant.

6.3 Autres

- Forum sur l'eau de SAH. Tous les citoyens de SAH sont invités à participer au Forum sur l'eau organisé par SAH le samedi 31 mai 2014. A noter que le Dr. Richard Carignan sera un des conférenciers invités et qu'il sera intéressant de connaître son point de vue sur les priorités d'actions à mettre en place pour assurer la pérennité de nos lacs. On se rappellera qu'au milieu des années 2000, le Dr Carignan avait rédigé un rapport important sur l'usine d'épuration de SAH, sur la condition de l'eau du lac Ste-Marie et sur le risque que représentait le déversement des eaux traitées dans le lac.
- De même se tiendra les 11-12 et 13 juin à Mont-Tremblant le Forum sur l'eau LAURENTIDES. La participation à ce forum régional est ouverte à tous les intervenants qui veulent en connaître davantage sur la qualité des eaux de nos lacs et rivières.

* M. Dupuis remercie M. Croteau pour sa participation à la rencontre d'aujourd'hui et pour sa collaboration constante avec l'APEL Ste-Marie.

7. Nomination et Élection des directeurs pour 2014-2015.

- Avant que l'assemblée ne procède à la nomination et à l'élection des administrateurs pour 2014-2015, certains administrateurs actuels (2013-2014) ont demandé que soit portée à l'attention des participants les éléments suivants :
 - Au cours des derniers mois un groupe de résidents du lac Ste-Marie a décidé de s'impliquer davantage dans la gestion des dossiers environnementaux tels que le raccordement des secteurs Morgan et Du Moulin, la mise à niveau de l'usine d'épuration et les règlements sur la pratique des sports nautiques. En même temps, ils ont décidé de s'identifier comme «Le Groupe des Sept» tout en faisant référence et en insistant sur leurs prestations de service antérieures au sein du conseil d'administration de l'APEL Ste-Marie.
 - Bien que le conseil d'administration de l'APEL Ste-Marie soit reconnu par les autorités municipales comme l'intervenant privilégié représentant les propriétaires et résidents du Lac Ste-Marie, le Groupe des Sept a décidé d'interpeler directement les dirigeants municipaux sur les sujets prioritaires de l'association.
 - Tel qu'il fallait s'y attendre, cette approche d'insertion pouvant être interprétée comme une remise en question de la représentativité et du leadership des dirigeants actuels de l'APEL Ste-Marie, a suscité des questionnements chez les intervenants municipaux quant à la légitimité de notre association.
 - Pour l'APEL Ste-Marie, gagner sa crédibilité, maintenir sa légitimité et devenir l'intervenant privilégié auprès des autorités municipales est un travail de longue haleine. Plusieurs administrateurs en place qui y travaillaient depuis plusieurs années ont perçu la démarche de ce groupe de résidents du lac Ste-Marie comme un vote de non confiance à leur égard.
 - Cet imbroglio sur la représentativité de l'association et le malaise qu'il a suscité chez les administrateurs a incité plusieurs membres actifs du conseil 2013-2014 à ne pas solliciter un renouvellement de leur mandat au conseil pour 2014-2015.
 - Plusieurs participants à l'assemblée générale annuelle ont ainsi trouvé déplorable que les forces se divisent et que les représentants des propriétaires et résidents du lac Ste-Marie ne parlent plus d'une seule voix.

- Les personnes suivantes ont informé les participants de leur décision de ne pas demander de renouvellements de leur mandat au conseil d'administration de l'APEL Ste-Marie :
 - Jean La Barre
 - Paul André Dupuis
 - Pierre Vézina
 - Pierre Grand'Maison
 - Michel Lambert
 - André Girard

- Les personnes suivantes ont accepté de rejoindre le conseil d'administration de l'APEL Ste-Marie pour l'année 2014-2015
 - Peter Richardson
 - Lise Dassylva
 - Arnaud Sales
 - François Dionne
 - Michel Thériault

- Les participants à la rencontre remercient tous les administrateurs qui terminent leur mandat et remercient plus particulièrement Jean La Barre qui a été président de l'APEL Ste-Marie au cours des 5 dernières années.
- D'un même souffle, ils remercient les personnes qui ont accepté de servir au conseil d'administration pour 2014-2015 et leur souhaitent le meilleur des succès.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE. 12H00

Jean La Barre
Président

Pierre Grand'Maison
Secrétaire